Maîtriser les risques et la conformité de l'IA

Domaine : Risques opérationnels et audit

Durée : 7 h

Intervenant : Rolts Griss-Bémbé

Version : 2

Édition : 15/11/2026

Présentation

L'IA entre dans les processus plus vite que les dispositifs de contrôle. Cette formation donne aux fonctions de maîtrise des risques une méthode pour recenser les usages, évaluer les risques, appliquer les obligations européennes et intégrer l'IA dans le contrôle interne.

Public et prérequis

Responsables risques, conformité, audit interne, contrôle interne, juristes et DPO.
Connaître les principes du contrôle interne ou de la conformité. Aucune connaissance technique de l'IA n'est requise.

Objectifs

Recenser les usages de l'IA réellement présents dans l'organisation
Classer ces usages selon les niveaux de risque du règlement européen
Articuler les exigences sur l'IA avec le RGPD et la sécurité de l'information
Intégrer des contrôles adaptés dans le dispositif de contrôle interne

Recenser et cartographier les usages - 2 h 20 min

Usages déclarés, usages cachés et outils intégrés aux logiciels existants. Construction du registre et premiers niveaux de criticité.

Appliquer le cadre réglementaire - 2 h 20 min

Catégories de risque, obligations des fournisseurs et des utilisateurs, articulation avec la protection des données, calendrier d'application et sanctions.

Contrôler et rendre compte - 2 h 20 min

Contrôles clés, preuves attendues, rôle des trois lignes de maîtrise, reporting à la direction et au conseil. Cas pratique sur un usage à risque.

Méthodes, évaluation et accessibilité

Apports courts, démonstrations, ateliers en sous-groupes et mise en pratique sur les cas réels des participants. Supports remis à chaque participant.
Positionnement avant la formation, évaluation des acquis par les ateliers et une restitution finale, questionnaire de satisfaction à chaud puis à froid. Certificat de réalisation remis à chaque participant.

Les besoins d'accessibilité et d'adaptation sont étudiés avec vous lors du cadrage, avant la signature de la convention.

Conditions du certificat de réussite

Présence minimale pour les séquences accompagnées : 100 %. Évaluation validée requise. Le certificat de réalisation constate les activités et présences effectives.

Modalités commerciales

Intra : Sur devis par groupe.
Règlement à réception de facture, selon l'échéancier prévu dans la convention de formation. Prise en charge possible par votre OPCO.
Report ou annulation sans frais jusqu'à quinze jours avant la session. Au-delà, les conditions prévues dans la convention s'appliquent.